



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
De la Réunion du COMITE SYNDICAL du 23 OCTOBRE 2013

L'An Deux Mille Treize, le Vingt Trois Octobre, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient Présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Monsieur JOURDAIN, Madame MIQUET, Madame NICOLAS, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur LAFONT, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur PARTRAT,

Monsieur BEGUIN présente un pouvoir de Madame BARET
 Monsieur PARTRAT présente un pouvoir de Madame GUICHERD
 Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA
 Madame MIQUET présente un pouvoir de Monsieur SAUNIER

Objet :

DM1

Considérant qu'afin de mettre à jour les écritures comptables de l'inventaire et en accord avec la Trésorerie, il convient de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2013, sans incidence sur l'équilibre général du budget 2013.

Désignation	Fonctionnement		Investissement	
	Augmentation de crédits	Diminutions de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
D 023 : Virement section investissement		9 391.01 €		
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp	9 391.01 €			
Total D 042 Opération d'ordre entre section	9 391.01 €	9 391.01 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				9 391.01 €
R 28031-01 : Amortis. frais d'études			3 143.00 €	
R 28051-01 : Concessions et droits similaires			0.04 €	
R 28121-01 : Amort. des plantations			-0.20 €	
R 28158 : Amort. autres matériels technique			0.29 €	
R 28181 : Installat° générales aménagement			0.16 €	
R 28183 : Matériel de bureau informatique			801.38 €	
R 28184 : Mobilier			0.49 €	
R 28188 : Autres immos corporelles			5 445.85 €	
Total R 040 Opération d'ordre entre section			9 391.01 €	9 391.01 €
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

Après délibération,

Le Comité syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de la DM1

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Représentant de l'Etat et à Monsieur le comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 24 octobre 2013.

Le Président

Bernard BEGUIN

